



2026-09-02

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de septembre tenue ce **mercredi 2^e jour du mois de septembre 2026 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville, François Clermont, maire de la Municipalité de Fassett, Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin et Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, la greffière adjointe et conseillère principale à la direction, madame Camille Labelle, la directrice du Service de développement du territoire, madame Valérie Patoine, le directeur du Service de l'aménagement, monsieur Arnaud Holleville, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 5 août 2026 et de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 14 août 2026 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'août 2026 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 5 000 \$ – Ratification (décision)
 - 5.1.5 Activité de Noël des employés de la MRC – Autorisation de la dépense (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Correspondances rurales à Saint-Camille du 11 au 13 novembre 2026 – Participation de trois agents de développement et d'un·e élu·e de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
- 5.2.2 Grand rassemblement de la Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO) à Gatineau les 13 et 14 octobre 2026 – Participation des agentes de développement social – Autorisation (décision)
- 5.2.3 Poste de directeur général adjoint et trésorier adjoint – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 5.2.4 Forum interrégional sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques à Ste-Adèle les 28 et 29 octobre 2026 – Participation de la coordonnatrice à l'environnement – Autorisation de la dépense (décision)
- 5.2.5 Sommet climat Outaouais 2 à Gatineau le 21 octobre 2026 – Participation du coordonnateur à l'environnement – Autorisation (décision)
- 5.2.6 Synergie climat : journées d'échanges sur la transition climatique à Sherbrooke les 3 et 4 novembre 2026 – Participation du coordonnateur à l'environnement – Autorisation (décision)
- 5.2.7 Colloque 2026 d'Action Patrimoine « Patrimoine bâti et paysages, tisser son territoire » à Gatineau le 15 octobre 2026 – Participation de l'agente de développement culturel et patrimoine immobilier – Autorisation (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Renouvellement du contrat de la vérification annuelle de la génératrice de l'édifice Henri-Bourassa – Autorisation (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Offre de service d'accompagnement stratégique et politique – Projet minier La Loutre – Octroi d'un contrat de services professionnels – Recommandation (décision)
- 6.1.2 Pacte d'amitié avec la MRC d'Argenteuil et les comtés unis de Prescott-Russell – Achat de publicité pour la Cycl-O-Route – Amendement à la résolution CA-2026-05-144 (décision)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Révision de la gouvernance de la Table de développement social Papineau – Mobilisation prévue le 5 novembre 2026 – Autorisation de la dépense (décision)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC – Dépôt du budget tourisme 2026 (information)
- 6.3.2 Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art – Proposition (recommandation)
- 6.3.3 Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Tarifs douaniers – Contrat et avenant – Autorisation de signature (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Demande de soutien financier de l'association des gestionnaires de cours d'eau du Québec pour l'élaboration d'un règlement type et d'une politique type sur la gestion des cours d'Eau ainsi que



d'un guide d'identification du statut juridique des écoulements d'eau – Autorisation de la dépense (décision)

- 6.4.2 Parc régional de la Forêt Bowman – Demande de subvention pour l'accompagnement professionnel d'un consultant en plein air pour le développement récréotouristique du Parc (recommandation)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Achat de vêtements pour le personnel du Service de sécurité publique – Autorisation (décision)

6.6 Transport

- 6.6.1 Les Autobus Maheux ltée – Démarches pour assurer un arrêt sur le territoire de la MRC de Papineau sur l'itinéraire Montréal-Gatineau (information)

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de septembre à décembre 2026 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil de la MRC prévue le 16 septembre 2026 (information)

10. Sujets divers

- 10.1 Avis concernant la démarche d'identification des zones propices à l'implantation d'aires protégées et les propositions alternatives citoyenne (information)

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2026-09-224

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2026-09-225

ATTENDU qu'à la demande de monsieur le Préfet, les membres conviennent qu'il serait opportun d'ajouter le sujet « Avis concernant la démarche d'identification des zones propices à l'implantation d'aires protégées et les propositions alternatives citoyenne » (point 10.1) à l'ordre du jour de la présente séance ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que modifié dans le cadre de la présente séance.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 5 AOÛT 2026 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 14 AOÛT 2026**

CA-2026-09-226

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière du Comité administratif tenue
le 5 août 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 14 août 2026,
lesquels sont déposés au cahier des membres pour considération;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière du Comité tenue le 5 août 2026
et de la séance extraordinaire tenue le 14 août 2026 soient adoptés tels que rédigés
et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2026-09-227

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Paul-André David	Divers déplacements au 31 août 2026	534,36\$
------------------	-------------------------------------	----------

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer
les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES
ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LES MOIS D'AOÛT 2026**

CA-2026-09-228

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière



et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'août 2026, soit les chèques numéros 25288 à 25295, totalisant un montant de 8 757.05 \$, les prélèvements numéros 6564 à 6617, totalisant un montant de 222 639.22 \$, ainsi que les salaires pour le mois d'août 2026, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au	1 août 2026	29 280.41 \$
Salaires au	8 août 2026	30 340.18 \$
Salaires au	15 août 2026	30 144.00 \$
Salaires au	22 août 2026	29 324.27 \$
Salaires au	29 août 2026	33 891.59 \$
Salaires des élus–	août 2026	32 996.44 \$
Total des salaires		185 976.89 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		8 757.05 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		222 639.22 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		231 396.27 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 septembre prochain.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 5 000 \$ - RATIFICATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 septembre prochain.

5.1.5 ACTIVITÉ DE NOËL DES EMPLOYÉS DE LA MRC – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 septembre prochain.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 CORRESPONDANCES RURALES À SAINT-CAMILLE DU 11 AU 13 NOVEMBRE 2026 – PARTICIPATION DE TROIS AGENTS DE DÉVELOPPEMENT ET D'UN·E ÉLU·E DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION

CA-2026-09-229

ATTENDU que les Ateliers des savoirs partagés facilitent la rencontre entre des communautés rurales engagées dans des démarches de vitalisation et



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

une communauté de chercheuses et chercheurs, afin de croiser les savoirs, soutenir le co-apprentissage et faire émerger des solutions adaptées aux réalités rurales;

- ATTENDU que l'événement « Correspondances rurales », organisé dans le cadre des Ateliers des savoirs partagés, se tiendra à Saint-Camille du 11 au 13 novembre 2026 et réunira différents acteurs municipaux et territoriaux autour d'enjeux communs tels que le vivre-ensemble, l'habitat et la démographie, les communautés nourricières et la transition socioécologique;
- ATTENDU que la MRC de Papineau entretient des liens de collaboration avec Saint-Camille, la MRC des Sources et les partenaires des Ateliers des savoirs partagés, notamment à la suite d'échanges et de visites portant sur l'Agro Lab Petite Nation et les démarches de vitalisation rurale dans la MRC de Papineau en mai 2025;
- ATTENDU que la participation à cet événement constitue une occasion de poursuivre ces échanges, de découvrir des initiatives porteuses sur le territoire de Saint-Camille et de la MRC des Sources, et de favoriser le partage d'apprentissages entre les milieux ruraux innovants de partout au Québec;
- ATTENDU que la programmation prévoit un accueil des délégations le mercredi 11 novembre 2026, une journée d'échanges et de présentations le jeudi 12 novembre 2026, ainsi que des visites d'initiatives et des activités de maillage le vendredi 13 novembre 2026;
- ATTENDU que les échanges, les présentations et les visites porteront sur des thèmes porteurs concernant le vivre ensemble, l'habitat, la démographie, les communautés nourricières et la transition socioécologique;
- ATTENDU que les frais d'hébergement et de repas sur place sont pris en charge dans le cadre des Ateliers des savoirs partagés, sous réserve des modalités confirmées par les organisateurs;
- ATTENDU que la participation de l'agente de développement rural, de l'agent de développement agricole et de l'agent de développement en habitation ainsi que celle d'un·e élu·e permettrait de représenter la MRC de Papineau, d'y présenter ses projets, de nourrir les réflexions territoriales en cours et d'identifier des pistes de collaboration avec les communautés participantes et le milieu de la recherche;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise la participation l'agente de développement rural, madame Andréane Sabourin, de l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van Den Borre, de l'agent de développement en habitation, monsieur Moïse Mbikayi, et celle d'un·e élu·e à l'événement « Correspondances rurales », qui se tiendra à Saint-Camille du 11 au 13 novembre 2026, selon la programmation et les modalités précisées par les organisateurs;

QUE :

Les frais de déplacement, estimés à 425 \$ pour l'utilisation d'un seul véhicule en covoiturage, ainsi que les frais de repas, estimés à 120 \$ par personne, engagés par les employés de la MRC de Papineau et l'élu·e participant officiellement à l'événement, leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément aux politiques de la MRC;

ET QUE :



Les frais et dépenses associés à leur participation soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC aux postes budgétaires suivants : 02 62008 998 pour l'agent de développement en habitation, 02 62007 310 pour l'agent de développement agricole et l'agente de développement rural, et 11 000 310 pour l'élue.

Adoptée.

5.2.2 GRAND RASSEMBLEMENT DE LA CONCERTATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'OUTAOUAIS (CDSO) À GATINEAU LES 13 ET 14 OCTOBRE 2026 – PARTICIPATION DES AGENTES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – AUTORISATION

CA-2026-09-230

ATTENDU la tenue du Grand rassemblement en développement social les 13 et 14 octobre 2026 à Gatineau (secteur Aylmer), lequel est organisé par la Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO);

ATTENDU que dans le cadre de l'entente conclue entre la Fondation Lucie et André Chagnon et la MRC de Papineau, la participation de la Table de développement social Papineau aux concertations régionales de la CDSO fait partie intégrante des livrables;

ATTENDU que la participation des agentes de développement social à un tel événement leur permettra de bonifier leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU que trois ans après la dernière édition, ce rassemblement sera l'occasion de mettre en lumière les avancées réalisées sur les différents territoires de l'Outaouais, de partager les initiatives porteuses et de poursuivre le travail collectif autour des enjeux qui touchent les communautés de l'Outaouais ;

ATTENDU que les frais associés à la participation des agentes de développement social audit événement représente un montant maximal de 1 170 \$;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les deux agentes de développement social, mesdames Fanny St-Amour et Audrey Ann Varin, à participer au Grand rassemblement organisé par la Concertation en développement social de l'Outaouais (CDSO), lequel est prévu les 13 et 14 octobre 2026 à Gatineau (secteur Aylmer), le tout représentant un montant maximal 1 170 \$ tel que démontré en annexe 1;

QUE :

Les frais de déplacement, d'inscription et de séjour soient remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément aux politiques de la MRC;

ET QUE :

Les frais et dépenses associés à leur participation soient et sont autorisés et financés par le biais de la subvention de la Fondation Lucie et André Chagnon au poste budgétaire numéro 02 62009 694.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

**5.2.3 POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET TRÉSORIER
ADJOINT – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

**5.2.4 FORUM INTERRÉGIONAL SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES (EEE) FLORISTIQUES À STE-ADELE LES 28 ET 29
OCTOBRE 2026 – PARTICIPATION DE LA COORDONNATRICE À
L'ENVIRONNEMENT – AUTORISATION**

CA-2026-09-231

ATTENDU que le Forum interrégional sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques organisé conjointement par les conseils régionaux de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais se tiendra les 28 et 29 octobre 2026 à Sainte-Adèle;

ATTENDU que la thématique du colloque est en lien direct avec l'activité professionnelle de la coordonnatrice en environnement de la MRC dans le cadre de son mandat de mise en œuvre et suivi du Plan régional des milieux humides et hydriques;

ATTENDU que la participation de la coordonnatrice à l'environnement à cet événement lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

ATTENDU que l'inscription à ce colloque représente un montant de 90 \$, incluant 50 % de la TVQ, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Dardel
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la coordonnatrice à l'environnement, madame Geneviève Gallerand, à participer au Forum interrégional sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques prévu les 28 et 29 octobre 2026 à Sainte-Adèle, représentant une dépense réelle de 90 \$, incluant 50% de la TVQ;

QUE :

Les frais de transport et de séjour liés à cet événement, lesquels sont estimés à 61 \$, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément aux politiques de la MRC;

ET QUE :

Les frais et dépenses associés à sa participation soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 45400 454.

Adoptée.

**5.2.5 SOMMET CLIMAT OUTAOUAIS 2 À GATINEAU LE 21 OCTOBRE 2026
– PARTICIPATION DU COORDONNATEUR À L'ENVIRONNEMENT –
AUTORISATION**

CA-2026-09-232



- ATTENDU que la MRC Papineau a élaboré son plan climat en collaboration avec les MRC des Collines et de Pontiac et a procédé à son adoption le 17 juin 2026 conformément à la résolution numéro 2026-06-149;
- ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) organise une deuxième édition du Sommet climat Outaouais dans le cadre du Partenariat climat Outaouais, lequel aura lieu le 21 octobre 2026 au Pavillon Alexandre-Taché de l'Université du Québec en Outaouais à Gatineau (secteur Hull);
- ATTENDU que les frais d'inscription sont de 219,98\$ par participant, incluant la moitié de la TVQ;
- ATTENDU que les frais de déplacement sont estimés à 50 \$;
- ATTENDU que la participation du coordonnateur en environnement lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;
- ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;
- ATTENDU que la MRC de Papineau se doit de rester au courant des initiatives en changements climatiques afin de pouvoir saisir des opportunités;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la participation du coordonnateur en environnement, monsieur Alexandre René, au Sommet climat Outaouais 2 prévu le 21 octobre prochain à Gatineau, lequel est organisé par le CREDDO;

QUE :

Les frais d'inscription et les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément aux politiques de la MRC;

ET QUE :

Les frais et dépenses associés à sa participation soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 45400 454.

Adoptée.

5.2.6 SYNERGIE CLIMAT : JOURNÉES D'ÉCHANGES SUR LA TRANSITION CLIMATIQUE À SHERBROOKE LES 3 ET 4 NOVEMBRE 2026 – PARTICIPATION DU COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT – AUTORISATION

CA-2026-09-233

- ATTENDU que la MRC Papineau a élaboré son plan climat en collaboration avec les MRC des Collines et de Pontiac et a procédé à son adoption le 17 juin 2026 conformément à la résolution numéro 2026-06-149;
- ATTENDU que le l'Union des municipalités du Québec (UMQ) organise l'évènement Synergie Climat, soit des journées d'échanges sur les plans climats, à Sherbrooke les 3 et 4 novembre 2026;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que les frais d'inscription sont de 219.98\$ par participant, incluant la moitié de la TVQ;
- ATTENDU que les frais de déplacement sont estimés à 300 \$ et les frais d'hébergement à 500 \$;
- ATTENDU que la participation du coordonnateur en environnement lui permettra de bonifier ses connaissances, son expertise et ses compétences dans le cadre de ses fonctions respectives;
- ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;
- ATTENDU que la MRC de Papineau se doit de rester au courant des initiatives en changements climatiques afin de pouvoir saisir des opportunités;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le coordonnateur en environnement, monsieur Alexandre René, à participer à l'évènement Synergie climat : journées d'échanges sur la transition climatique, prévu les 3 et 4 novembres prochain à Sherbrooke, lequel est organisé par l'UMQ;

QUE :

Les frais d'inscription et les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément aux politiques de la MRC;

ET QUE :

Les frais et dépenses associés à sa participation soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 45400 454.

Adoptée.

5.2.7 COLLOQUE 2026 D'ACTION PATRIMOINE « PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGES, TISSER SON TERRITOIRE » À GATINEAU LE 15 OCTOBRE 2026 – PARTICIPATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMOINE IMMOBILIER – AUTORISATION

CA-2026-09-234

- ATTENDU qu'Action patrimoine tiendra son colloque annuel, « Patrimoine bâti et paysages, tisser son territoire », le 15 octobre 2026 à la Maison du Citoyen de Gatineau (secteur Hull);
- ATTENDU que la thématique du colloque est en lien direct avec l'activité professionnelle de l'agente de développement culturel et patrimoine immobilier dans le cadre de ses fonctions;
- ATTENDU que le colloque 2026 d'Action patrimoine invite à réfléchir à la relation entre l'aménagement du territoire et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager et qu'il permettra d'explorer des stratégies de développement territorial responsable, en harmonie avec leur histoire;
- ATTENDU que la participation de l'agente de développement culturel et patrimoine immobilier à ce colloque lui permettra d'élargir son réseau et de



consolider les liens établis avec les membres de sa communauté de pratique à l'échelle provinciale ;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés, conformément à l'article 38;

ATTENDU que la participation de l'agente de développement culturel et patrimoine immobilier à ce colloque représente une dépense totale de 327,09 \$, soit des frais d'inscription de 241,45\$ et des frais de déplacement de 85,64\$;

ATTENDU que 60 % du coût total de cette activité est assumé par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 2 de l'entente en patrimoine 2026-2028, ce qui représente un montant de 196,25 \$ et que 40% du coût total de cette activité est à prélever du budget d'exploitation 2026 de la MRC, ce qui représente un montant de 130,84\$;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement culturel et patrimoine immobilier, madame Marie-France Bertrand, à participer au colloque 2026 d'Action patrimoine, le 15 octobre 2026 à la Maison du Citoyen de Gatineau;

QUE :

Les frais d'inscription et les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément aux politiques de la MRC;

ET QUE :

Les frais et dépenses associés à sa participation soient et sont financés à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC selon la répartition suivante : 60% au poste budgétaire numéro 02 70401 999 (Entente PEP 2026-2028) et 40% au poste budgétaire numéro 02 70200 454.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA VÉRIFICATION ANNUELLE DE LA GÉNÉRATRICE DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA – AUTORISATION

CA-2026-09-235

ATTENDU que l'édifice Henri-Bourassa, siège social de la MRC de Papineau, est considéré « bâtiment public » ;

ATTENDU que ce bâtiment doit être conforme aux exigences et aux normes de sécurité reliée à la sécurité des occupants dans les bâtiments publics ;

ATTENDU que le bâtiment est équipé d'une génératrice et qu'il y a lieu de vérifier ce système annuellement et selon les normes du manufacturier;

ATTENDU que le précédent contrat d'entretien préventif est arrivé à échéance;

ATTENDU l'offre de services (numéro : 49011) reçue de l'entreprise « Toromont CAT » pour l'entretien préventif de la génératrice pendant 36 mois, représentant un montant total de 4 403\$, excluant les taxes applicables ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale adjointe et le coordonnateur à la sécurité publique par intérim à l'égard de l'offre de services;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise « Toromont CAT », portant le numéro 49011, au montant total de 4 403 \$, excluant les taxes applicables, pour l'entretien préventif de la génératrice, soit la vérification annuelle de la génératrice ainsi que ses composantes, pendant 36 mois, soit du 3 août 2026 au 3 août 2029 ;

QUE

La dépense associée au contrat d'entretien soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522;

QUE :

Le coordonnateur en sécurité publique soit et est nommé responsable du dossier et responsable de l'application de ce contrat;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, une entente à cette fin ainsi que tout autre document se rattachant à ce dossier.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le présent ordre du jour.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 OFFRE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE ET POLITIQUE – PROJET MINIER LA LOUTRE – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – RECOMMANDATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 septembre prochain.

6.1.2 PACTE D'AMITIÉ AVEC LA MRC D'ARGENTEUIL ET LES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT-RUSSEL – ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LA CYCL-O-ROUTE – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION CA-2026-05-144

CA-2026-09-236

ATTENDU la résolution numéro CA-2026-05-144, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 mai 2026, autorisant une dépense de 7 000 \$ pour la promotion de la Cycl-O-Route;

ATTENDU que cette dépense a été autorisée à même le poste budgétaire numéro 02 62009 690 « Tourisme »;



ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'affectation budgétaire de cette dépense afin qu'elle soit plutôt financée à même le poste budgétaire numéro 02 62008 995 « Pacte Amitié »;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif amende la résolution numéro CA-2026-05-144 et autorise la modification du numéro de poste budgétaire associé à la dépense par le poste budgétaire numéro 02 62008 995 « Pacte Amitié »;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 RÉVISION DE LA GOUVERNANCE DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – MOBILISATION PRÉVUE LE 5 NOVEMBRE 2026 – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CA-2026-09-237

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-05-167, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 21 mai 2025 octroyant le contrat de services professionnels relatif à l'élaboration de la planification stratégique de la Table de développement social Papineau (TDSP), à l'entreprise CommunAgir ;

ATTENDU que dans le cadre de l'entente avec CommunAgir, il est prévu de réviser le mode de la gouvernance actuelle de la TDSP;

ATTENDU que la TDSP, mise en place depuis 2012, regroupe des partenaires intersectoriels issus de divers milieux, notamment les municipalités locales, la MRC, le CISSS de l'Outaouais et les organismes communautaires;

ATTENDU les prévisions budgétaires liées à la tenue de cet événement jointes à la présente résolution à titre d'annexe 1;

Il est proposé par M. le conseiller Maxime Proulx-Cadieux
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve les prévisions budgétaires relatives à la mobilisation des partenaires de la Table de développement social Papineau prévue dans le cadre de la révision de la gouvernance et autorise, par le fait même, les dépenses ciblées à l'annexe 1, lesquelles représentent un montant de cinq mille dollars (5 000 \$);

QUE :

Les dépenses prévues à l'annexe 1 soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62009 694;

ET QUE :



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 STRATÉGIE IDENTITAIRE ET PROMOTIONNELLE TOURISTIQUE DE LA MRC – DÉPÔT DU BUDGET TOURISME 2026

Madame Valérie Patoine, directrice du Service de développement économique, présente un état de situation sur le budget tourisme 2026 à ce jour. Elle souligne qu'un ajustement financier dudit fonds sera proposé lors d'une séance ultérieure du Comité administratif.

6.3.2 POLITIQUE D'ACQUISITION ET DE GESTION D'ŒUVRES D'ART – PROPOSITION

CA-2026-09-238

ATTENDU que la MRC de Papineau a adopté une première politique culturelle conformément à la résolution numéro 2010-11-172, adoptée lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 24 novembre 2010, et qu'une version actualisée de cette politique a été approuvée et adoptée conformément à la résolution numéro 2015-12-228, lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 16 décembre 2015;

ATTENDU que l'adoption d'une politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art permettra à la MRC de réaliser l'objectif 4.8 de sa Politique culturelle, soit « *Élaborer une politique d'acquisition et de location d'œuvres d'art pour la MRC, dont pourront s'inspirer les municipalités, les institutions et les entreprises du territoire* », celui-ci s'inscrivant dans l'orientation 4, soit « *L'appui et le soutien aux intervenants culturels dans leur travail de création, de production, de diffusion et de promotion de la culture* »;

ATTENDU que les membres de la Commission de développement économique de la MRC ont été sensibilisés à l'égard des objectifs et des retombées de politiques d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art adoptées par d'autres MRC et qu'ils sont en faveur de l'adoption d'une telle politique par la MRC de Papineau;

ATTENDU que la MRC de Papineau est reconnue pour sa vitalité artistique et son dynamisme culturel;

ATTENDU que la MRC reconnaît que la présence d'artistes et de créateurs sur son territoire a un impact favorable sur la capacité d'innovation dans tous les domaines, et qu'elle attire d'autres personnes talentueuses et qualifiées qui reconnaissent l'importance de cette présence dans leur communauté;

ATTENDU que l'adoption d'une politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art est un moyen concret de soutenir et de valoriser le travail des artistes en arts visuels et en métiers d'art qui s'expriment et exercent leur métier sur le territoire de la MRC ou qui l'ont exercé à un moment de leur carrière;

ATTENDU que l'adoption d'une politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art permet de constituer une collection cohérente et intéressante d'œuvres en se basant sur un processus d'acquisition rigoureux, équitable et transparent;



ATTENDU que la politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art fournit un cadre de développement et de gestion à long terme sur lequel la MRC peut et pourra s'appuyer, incluant également la gestion des dons, et de l'acquisition d'œuvres à offrir dans le cadre d'activités protocolaires et de reconnaissance;

ATTENDU le projet de politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art rédigé par l'agente de développement culturel et patrimoine de la MRC et soumis au Comité administratif pour considération et recommandation auprès du Conseil de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande favorablement au Conseil de la MRC l'adoption de la Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art telle que déposée;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 16 septembre 2026 pour considération;

Adoptée.

6.3.3 PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME)-TARIFS DOUANIERS – CONTRAT ET AVENANT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 16 septembre prochain.

Monsieur Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, quitte la présente séance; il est 14h00.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU DU QUÉBEC POUR L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT TYPE ET D'UNE POLITIQUE TYPE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU AINSI QUE D'UN GUIDE D'IDENTIFICATION DU STATUT JURIDIQUE DES ÉCOULEMENTS D'EAU – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CA-2026-09-239

ATTENDU la demande d'aide financière adressée par l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ) à la MRC de Papineau, le 4 août 2026, afin de contribuer à la réalisation de deux projets majeurs destinés à l'ensemble du milieu municipal : l'élaboration d'un nouveau règlement type et d'une nouvelle politique type sur la gestion des cours d'eau ainsi que la production d'un guide sur la détermination du statut juridique des écoulements d'eau;

ATTENDU que le premier projet visant le développement d'un nouveau règlement type et d'une nouvelle politique type en matière de gestion des cours d'eau permettrait ainsi à la MRC de moderniser son cadre réglementaire en tenant compte de l'évolution des responsabilités municipales, des nouvelles exigences réglementaires et des meilleures pratiques observées à travers le Québec;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que le deuxième projet consistant à élaborer un guide sur la détermination du statut juridique des écoulements d'eau au sens de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* fournissant ainsi aux gestionnaires de cours d'eau une méthode claire, structurée, rigoureuse, reproductible, fondée sur des critères objectifs, la législation québécoise, la jurisprudence et les meilleures pratiques scientifiques, leur permettant de déterminer, justifier et défendre le statut d'un écoulement d'eau;

ATTENDU que l'AGRCQ demande une participation financière de 1 500\$ à l'ensemble des MRC du Québec ce qui permettra de compléter le montage financier nécessaire à la finalisation des deux projets;

ATTENDU que ces projets ne bénéficient actuellement d'aucun financement ni d'aucune contribution provenant de sources externes, leur réalisation reposant ainsi sur la participation du milieu municipal, lequel profitera directement des retombées et des outils développés;

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte de contribuer au financement des deux projets d'élaboration de l'AGRCQ c'est-à-dire un règlement type et une politique type sur la gestion des cours d'eau ainsi qu'un guide d'identification du statut juridique des écoulements d'eau, pour un montant de 1 500\$;

QUE :

La dépense associée à cette contribution soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2026 de la MRC, et plus spécifiquement, le Fonds de gestion de cours d'eau, au poste budgétaire numéro 02 45400 691;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour assurer le suivi de la demande d'appui financier.

Adoptée.

6.4.2 PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL D'UN CONSULTANT EN PLEIN AIR POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DU PARC

CA-2026-09-240

ATTENDU la déclaration d'intention de la MRC de Papineau, adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en 2016, visant à créer un parc régional sur le bloc « A » des terres publiques intramunicipales (TPI) localisé à Bowman (en référence à la résolution numéro 2016-06-115 du Conseil de la MRC);

ATTENDU les étapes déjà franchies vers l'adhésion de la MRC à l'entente générale d'exploitation du Parc avec le gouvernement du Québec (modification du Schéma d'aménagement, approbation du plan d'aménagement et de gestion du Parc par les ministères concernés, arpentage en cours);

ATTENDU la *Corporation de gestion forêt Bowman*, un organisme à but non lucratif créé conjointement par la MRC de Papineau et la Municipalité de



Bowman en décembre 2020, laquelle a pour mission de gérer le Parc au nom du Conseil de la MRC;

- ATTENDU le financement consacré au déploiement du Parc régional de la forêt Bowman pendant trois ans, confirmé lors de l'adoption du budget 2026 par le Conseil de la MRC, et dont la ventilation est présentée dans le tableau joint à la présente résolution à titre d'annexe 1;
- ATTENDU le besoin d'un accompagnement professionnel d'un consultant en plein air, manifesté par la *Corporation*, afin de valider, de prioriser et de documenter les projets qui présentent les meilleurs potentiels d'augmenter les fréquentations dans le Parc, de diversifier les sources de revenus autonomes et d'identifier les meilleures opportunités de développement du Parc;
- ATTENDU la demande de prix forfaitaire adressée par la *Corporation* à trois (3) différentes firmes de consultants en plein air en juillet dernier pour réaliser les mandats énumérés précédemment;
- ATTENDU que les trois firmes ont déposé une offre avant la date butoir du 10 août 2026 :
- Conception plein air : 19 402\$
 - L'Enclume : 23 610\$
 - Coop le Pic-Bois : 27 160\$
- ATTENDU la recommandation du Conseil de la *Corporation*, formulée lors de sa séance tenue le 12 août 2026, après analyse et comparaison, laquelle vise l'acceptation de l'offre de l'Enclume, car il s'agit de la firme qui a démontré la meilleure compréhension du mandat;
- ATTENDU la coopérative de travail l'Enclume, œuvrant dans le domaine de l'aménagement et de la valorisation des territoires, laquelle réunit une équipe qualifiée et multidisciplinaire qui, au fil des années ont accompli plusieurs mandats innovants en matière d'aménagement et de récréotourisme (Parc régional Poisson Blanc, Parc régional du Mont-Ham, Parc régional du Massif du Sud, MRC des Sources), et dont l'offre de services d'accompagnement professionnel est jointe à la présente résolution à titre d'annexe 2;
- ATTENDU que la *Corporation* dispose déjà d'une subvention de 12 000\$, une somme résiduelle d'un ancien projet financé par le Fonds régions et ruralité volet 4 (FRR4), et qu'elle demande maintenant au Conseil de la MRC de lui attribuer un montant de 11 610 \$ afin de compléter le montage financier requis, lequel est ventilé ainsi :
- 4 722\$ du Fonds de gestion de la villégiature privée et de l'extraction du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
 - 6 888\$ du Fonds régions et ruralité volet 2;
- ATTENDU la recommandation favorable du Comité tripartite MRC de Papineau – Municipalité de Bowman - *Corporation*, formulée lors de sa séance tenue le 18 août 2026, laquelle demande au Conseil de la MRC d'accorder le financement demandé à la *Corporation de gestion forêt Bowman*;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'approuver cette demande de financement de 11 610 \$ à la *Corporation de gestion forêt Bowman*, soit 4 722\$ à même le Fonds de gestion de la villégiature privée et de l'extraction du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État et 6 888\$ à même le Fonds régions et



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ruralité volet 2, sous réserve de la confirmation du MAMH sur l'admissibilité de celle-ci, afin qu'elle puisse octroyer un contrat de services à un consultant en plein air qui l'aidera à valider, à prioriser et à documenter les projets qui présentent les meilleurs potentiels d'augmenter les fréquentations dans le Parc, de diversifier les sources de revenus autonomes et d'identifier les meilleures opportunités de développement du Parc;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la MRC prévue le 16 septembre 2026 pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUTORISATION

Le sujet est reporté à une séance du Comité administratif ultérieure.

6.6 Transport

6.6.1 LES AUTOBUS MAHEUX LTÉE – DÉMARCHES POUR ASSURER UN ARRÊT SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU SUR L'ITINÉRAIRE MONTRÉAL-GATINEAU

Monsieur le Préfet présente les démarches à entreprendre auprès des diverses parties prenantes afin qu'un arrêt soit desservi sur le territoire de la MRC de Papineau par les Autobus Maheux Ltée dans le cadre de l'itinéraire Montréal-Gatineau, et s'engage à en assurer le suivi.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le présent ordre du jour.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le présent ordre du jour.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2026

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois de septembre à décembre 2026.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC PRÉVUE LE 16 SEPTEMBRE 2026

Les membres du Comité administratif conviennent du déroulement ci-dessous avant la séance du Conseil de la MRC :

13h00 à 15h00	Séance de travail sur les prévisions financières 2027-2028-2029 de la MRC
15h00 à 16h45	Plénier



16h45 à 17h00 Présentation du groupe AGIR (Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales) - Tenue d'un forum le 23 octobre 2026

10. SUJETS DIVERS

10.1 AVIS CONCERNANT LA DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES ZONES PROPICES À L'IMPLANTATION D'AIRES PROTÉGÉES ET LES PROPOSITIONS ALTERNATIVES CITOYENNE

Les membres du Comité administratif discutent d'un avis déposé dans le cadre de la présente séance concernant la démarche d'identification des zones propices à l'implantation d'aires protégées et les propositions alternatives citoyenne à l'attention du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO), en vue de sa présentation à la prochaine table de concertation régionale de concertation sur les aires protégées le 15 septembre prochain. En fonction des discussions tenues dans le cadre de la présente séance, des ajustements seront apportés au contenu dudit avis.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2026-09-241

Il est proposé par M. le conseiller François Clermont
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 16 septembre 2026 à 10h00; il est 15h14.

Adoptée.

Paul-André David
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet